

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 17 mars 2021

Extrait des délibérations

Délibération relative à la vente d'un terrain à la Société DBP
Sur la Zone d'Activités d'Orcel à Corcelles-en-Beaujolais

La société DBP, représentée par son PDG Monsieur Damien BASSINI ou toute personne physique ou morale qui se substituera, se porte acquéreur d'un lot d'environ 3.065 m² situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE partie du numéro 484, moyennant le prix de vente de 50 € HT/m².

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes :


- ⇒ pour céder à la société DBP, Présidée par Monsieur Damien BASSINI ou toute personne physique ou morale qui se substituera, un lot d'environ 3.065 m² situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE partie du numéro 484, aux conditions suivantes :
- au prix de vente de 50 € HT/m² (TVA en sus) ;
 - avec la condition suspensive de commercialisation de 60% de la surface de plancher à construire ;
 - avec l'engagement de réserver un terrain d'une surface d'environ 1.841 m², adossé au terrain, objet de la présente délibération, pendant une durée d'un an à compter de la signature du compromis de vente. A l'issue de ce délai et défaut de signature d'un compromis, avec la société DBP ou toute personne physique ou morale, qui se substituera sur le terrain réservé, la CCI pourra vendre le terrain librement.
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 59
Votants : 97

Voix pour : 94
Voix contre : 0
Abstentions : 3

Extrait certifié conforme
le 24 mars 2021



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND